EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 18 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes à Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir que le conseil municipal lui a confiées.

2025/033 Election d'un nouvel adjoint au Maire

Afin de permettre le bon fonctionnement des services et d'assurer l'accompagnement nécessaire des administrés et du personnel communal, il est proposé d'élire un nouvel adjoint.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ajouter un poste d'adjoint et par conséquent de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 7 postes (auxquels s'ajoutent les 2 maires délégués),**
- **pourvoir à l'élection d'un nouvel adjoint,**
- **décider que le nouvel adjoint prendra place, dans l'ordre du tableau, après les autres adjoints précédemment élus.**
- **procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire à bulletin secret à la majorité absolue :**

Madame Laetitia Bonneau est la seule candidate.
Résultats du vote :

- **inscrits : 29**
- **Votants : 25**

Madame Laetitia Bonneau a obtenu 25 voix.
Madame Laetitia Bonneau est élue adjointe au Maire.
Monsieur le Maire informe qu'une délégation « Enfance-Jeunesse-Vie scolaire » lui sera donnée.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/034 Recours à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) – Convention entre la commune et le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver le recours à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher (CDG41) et la commune de Veuzain-sur-Loire,**
- **approuver les termes de la convention d'adhésion - type à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre le CDG 41 et la commune de Veuzain-sur-Loire**
- **décider de la mise en œuvre de la convention précitée,**
- **autoriser le Maire de Veuzain-sur-Loire, à signer cette convention et toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Décision : adoptée à l'unanimité (avec 1 abstention*)

*1 abstention : Marie-Ange Moraisin

2025/035 Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Agglopolys

L'étude de projets a mis à jour de nouveaux besoins d'ajustement du PLUi-HD sur 4 communes :
- modification de 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - à Veuzain-sur-Loire : suppression de la vocation sociale de la zone à urbaniser dite « Bosseries Sud »,
  - et Sambin : suppression de la notion d'opération d'ensemble du secteur d'optimisation urbaine du « Bourg neuf », et modification du principe d'aménagement de la zone à urbaniser du « Bois Bourdeau »,
- réduction de 2 emplacements réservés :
  - VALE-5 à Valencisse (parking du cimetière)
  - BLOI-19 à Blois (accès à la zone à urbaniser Saint-George)

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/036 Proposition de dépôt d'archives communales aux archives départementales de Loir-et-Cher

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **donner un avis favorable au dépôt des archives communales telles que listées dans l'annexe jointe à la présente délibération,**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui se rapporteront à cette affaire.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/037 Proposition d'aliénation de la parcelle F 759

Monsieur le Maire expose que la commune possède une parcelle boisée (F 759) située le long du Chemin des Bois Blancs, d'une surface de 410 m² (voir plan en annexe 4-1). Cette parcelle jouxte la propriété du Château des Tertres. Il s'agit d'une parcelle qui n'a aucun intérêt pour la commune et qui est très difficile d'entretien.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la vente de la parcelle F 759 pour une surface totale de 410 m² au prix de 125 €.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/038 Proposition d'aliénation de la parcelle 272-ZC 106

Monsieur le Maire expose que la commune possède une parcelle (272 ZC 106) située avenue de la Loire à Veuves, d'une surface de 760 m² (voir plan en annexe 5-1). Cette parcelle est un ancien fossé de l'association foncière de Veuves. Il est à noter que ce fossé n'existe plus dans les faits et que le terrain est labouré par l'agriculteur-exploitant.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la vente de la parcelle 272 ZC 106 pour une surface totale de 760 m² au prix de 230 €.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/039 Stations d'autopartage Azalys : poursuite du service dans les communes de Veuzain-sur-Loire et de Cour-Cheverny et création de 4 nouvelles stations à Chailles, La Chapelle-Vendômoise, St-Sulpice-de-Pommeray et Valloire-sur-Cisse.

Monsieur le Maire expose qu'Agglopolys, autorité organisatrice de la mobilité, a expérimenté durant un an

un service d'autopartage de quatre véhicules électriques sur deux sites en milieu rural, à Cour-Cheverny et à Veuzain-sur-Loire,…… Au terme de cette expérimentation, fin 2023, et au vu de son bilan positif, il a été décidé de poursuivre ce service dans ces 2 communes et de l'étendre dans de nouvelles communes du territoire d'Agglopolys…….. Chailles, La Chapelle-Vendômoise, St-Sulpice-de-Pommeray et Valloire-sur-Cisse…..

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/040 Renouvellement de la convention de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires avec la commune de Veuzain-sur-Loire

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 2015-247 le Conseil communautaire du 3 décembre 2015 a approuvé, du fait de la dissolution du SIPO, l'intégration de la médiathèque de Veuzain-sur-Loire, au titre des bâtiments d'intérêt communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires avec Agglopolys,**
- **autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/041 Demande de subvention pour le projet de renaturation de la cour d'école Prévert dans le cadre du Fonds Vert 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la réalisation de ce projet ;**
- **solliciter une subvention au titre du Fonds Vert 2025 ;**
- **approuver le plan de financement suivant :**

Dépenses (HT)		**Recettes (HT)**	
Frais d'études **Maitrise d'œuvre** **Travaux** **Imprévus**	**13 269,00 €** **33 850,00 €** **249 809,87 €** **13 000,00 €**	**Fonds Vert** **Conseil départemental** **Agence de l'eau** **Commune**	**75 000,00 €** **114 000,00 €** **28 000,00 €** **92 928,87 €**
Montant total	**309 928,87 €**	**Montant total :**	**309 928,87 €**

- **autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/042 Demande de subvention pour le projet de renaturation de la cour d'école Prévert dans le cadre de l'Agence de l'Eau

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la réalisation de ce projet ;**
- **solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;**
- **approuver le plan de financement suivant :**

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Frais d'études **Maitrise d'œuvre** **Travaux** **Imprévus**	**13 269,00 €** **33 850,00 €** **249 809,87 €** **13 000,00 €**	**Fonds Vert** **Conseil départemental** **Agence de l'eau** **Commune**	**75 000,00 €** **114 000,00 €** **28 000,00 €** **92 928,87 €**
Montant total	**309 928,87 €**	**Montant total :**	**309 928,87 €**

- **autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/043 Demande de subvention dans le cadre de la DDSR 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DSR 2025 pour l'acquisition d'un véhicule électrique.**
- **demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 30 500,54 € HT.**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/044 Demande de subvention pour un projet d'aménagement d'un espace de loisirs (Fun Parc) auprès de l'Agence nationale du Sport

Yves Lecuir expose que la commune a pour objectif de développer l'attractivité de la commune à destination des enfants, des jeunes et plus largement des familles.
Pour ce faire, nous réfléchissons à un projet d'aménagement d'un espace public sportif et ludique comprenant une aire de Skateparc, une piste de Pumptrack et un espace de Street Work-out.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour le projet d'aménagement d'une piste de Pumptrack,**
- **demander une subvention pour une dépense globale de 130 336,00 € HT.**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/045 Remboursement de frais dans le cadre de l'activité de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Yves Lecuir expose que la commune est devenue propriétaire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) au 1er janvier 2024. Depuis cette date, les professionnels de santé versent à la commune un loyer comprenant les charges (fluides).

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **autoriser le versement d'un montant de 231,28 € à la SISA Val d'Onzain dans le cadre d'un remboursement de la facture de résiliation de l'abonnement d'électricité.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/046 Garantie d'emprunt – Société SCALIS – Financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 39 logements pour le lotissement situé Rue Gilbert Navard sur le secteur « derrière le Four »

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver les dispositions suivantes :**

Article 1 :
Le Conseil Municipal de Veuzain-sur-Loire accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 017 864,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°171165 constitué de 7 lignes du Prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 508 932,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Su notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Décision : adoptée à la majorité avec 2 votes contre*

**2 votes contre : Franck Dugault et Marie-Ange Moraisin*

2025/047 Création de poste pour un emploi permanent

Monsieur le Maire expose que nous avons un agent contractuel au sein du service enfance jeunesse vie scolaire depuis plusieurs années qui remplit les conditions d'intégration au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps plein à partir du 1er juillet 2025.**

Décision : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h30.